



À TOUS LES CITOYENS DE LADITE MUNICIPALITÉ
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA VILLE DE DUNHAM

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le conseil de ladite municipalité, à une assemblée régulière tenue le 02 février 2015, a adopté les règlements suivants:

- règlement n° 339-15, intitulé « *Règlement établissant la tarification des biens, services ou activités offerts par le service de sécurité incendie de la Ville de Dunham pour l'exercice financier 2015* ».
- règlement n° 341-15, intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 239-02 sur le traitement des membres du conseil municipal* ».

AVIS PUBLIC est également donné que lesdits règlements sont actuellement déposés à mon bureau à l'hôtel de ville où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures de bureau.

Lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À DUNHAM, CE CINQUIÈME JOUR DE FÉVRIER DEUX MILLE QUINZE.

Pierre Loiseau, greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, résidant à Dunham, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en en affichant une copie au bureau de la municipalité; j'ai également fait publier cet avis dans le journal local LE GUIDE, édition du 18 février 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 05^e jour de février 2015.

Pierre Loiseau, greffier